

Conseil d'école du 04 novembre 2016

(18h00-20h45 - Salle de classe des CM2)

PRÉSENTS :

Mme	ADNOT, enseignante PS, MS, GS
Mme	ALEIXANDRE, enseignante MS
Mme	ALLIGNE, parent élu FCPE
Mme	BALLARD, parent élu FCPE
M.	BEAUSSE, parent élu FCPE
Mme	BENETEAU, Maire de Breuil Magné
Mme	BILLET, parent élu FCPE
M.	BONNET, directeur ACM
Mme	BREDIER, parent élu FCPE
Mme	DIET, enseignante CM1
Mme	FRANÇOIS, adjointe au Maire de Breuil Magné
Mme	GALLIÉ, enseignante CE1
Mme	HAMM, parent élu FCPE
M.	LE BORGNE, Parent élu FCPE
Mme	LE GALL, enseignante GS
Mme	MARTIN, conseillère municipale - Breuil Magné
Mme	NOBILI, conseillère municipale - Breuil Magné
Mme	NOUBEL, parent élu FCPE
Mme	PASCON, enseignante PS
M.	PERNIN, directeur
Mme	PLANCHER, parent élu FCPE
M.	RICHET, directeur centre de loisirs de Fouras et coordinateur PEL

Mme Alligné parent élu FCPE a été désignée comme secrétaire de séance qui sera chargée de compléter le compte rendu du Conseil d'école préparé par le Directeur.

Ordre du jour :

- ① Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – DDEN – rappel du rôle du RASED
- ② Effectif par classe au 04/11/2016 – effectif prévisionnel par classe rentrée 2017 – effectif cantine – effectif garderie – effectif étude du soir
- ③ Résultats des élections
- ④ Rappel du fonctionnement du Conseil d'école (envoi préalable des règles de fonctionnement à tous les membres du Conseil d'école)
- ⑤ Règlement intérieur : nouvelles consignes de sécurité à intégrer dans le règlement + choix d'une date pour l'exercice « *attentat intrusion* » qui aura lieu en décembre 2016
- ⑥ Coopérative scolaire : bilan d'étape au 04/11/2016
- ⑦ Questions diverses :
 - a) Travaux
 - b) Projets de classe (rappel des projets pour chaque cycle),
 - b) Conseil d'élèves,
 - d) Spectacle de Noël,

1) Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – Rôle du DDEN – Rôle du RASED

1. a - Après un tour de table pour que chacun se présente, Monsieur PERNIN fait part aux membres du départ de Monsieur POLLET qui a exercé le rôle de D.D.E.N. pendant plusieurs années dans notre école. Son rôle portait sur l'état des locaux, sur le mobilier scolaire, sur l'hygiène et sur la fréquentation scolaire. De plus, la fonction de Monsieur POLLET s'étendait également à tout ce qui touche à la vie scolaire, à savoir : les centres de loisirs, les transports, les restaurants scolaires, les bibliothèques et la caisse des écoles. Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

Les D.D.E.N. sont désignés sur la base du volontariat tous les quatre ans par l'Inspecteur d'Académie. Pour l'instant, personne ne s'est porté candidat.

1. b Puis, M. PERNIN a expliqué comment était constitué le réseau d'aide pour élève en grande difficulté:

- Un(e) **psychologue scolaire** qui est chargé(e) de l'observation et du suivi psychologique des enfants en liaison étroite sous forme de partenariat avec les maîtres, les parents et les structures d'aides extérieures à l'école (Orthophoniste, CAMPEA, CMPP)
- Un **enseignant** spécialisé en aide pédagogique (**maître E**) qui a pour but d'aider l'élève à consolider ou construire ses apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail : remédiation = au-delà du soutien scolaire classique
- et Un **rééducateur (maître G)** qui a pour objectif de permettre à l'enfant de (re)trouver sa place dans l'environnement scolaire, familial et social.

Toutes les difficultés d'un enfant n'étant pas de la compétence du réseau, il peut servir d'intermédiaire vers d'autres spécialistes : CMPE, CMPP, orthophonistes, orthoptistes, services sociaux et médicaux...

Rôle : Le réseau d'aides ne se substitue pas à l'aide apportée par le maître de la classe. Il a pour objectif de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, dès la maternelle. L'équipe effectue un travail d'observation et de prévention à la demande des parents et des enseignants auprès des enfants concernés. En relation avec les familles et les enseignants, si une aide s'avère nécessaire, elle peut être apportée par l'un des membres du réseau : bilans, entretiens, séances de rééducation... Ces différentes interventions ont pour but d'améliorer, selon le cas : l'intégration de l'enfant à l'école, son comportement, son langage, son articulation, son graphisme afin d'éviter à l'enfant un échec scolaire et de lui permettre de rentrer dans les apprentissages.

2) Effectifs de rentrée - Prévisions

Cette année, il y a 218 inscrits (au 04/11/2016) contre 210 l'an passé à la même époque. Le nombre d'élèves est légèrement supérieur aux prévisions.

RENTREE 2016	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS	27								27
MS		27							27
GS			29						29
CP				27					27
CE1					26				26
CE2						24			24
CM1							32		32
CM2								26	26
TOTAL	27	27	29	27	26	24	32	26	218

L'année prochaine nous prévoyons 214 élèves (constat au 03 novembre 2016 envoyé à l'Inspection académique).

RENTRÉE 2016	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS	22								22
MS		27							27
GS			27						27
CP				29					29
CE1					27				27
CE2						26			26
CM1							24		24
CM2								32	32
TOTAL	22	27	27	29	27	26	24	32	214

Pourcentage d'élèves qui mangent à la cantine (il s'agit d'une moyenne) : 77 %

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du matin (en moyenne) : 15 %

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du soir (en moyenne) : 15 %

Pourcentage d'élèves qui fréquentent l'étude du soir (en moyenne) : 5 %

Nombre d'élèves qui fréquentent la garderie du mercredi après-midi : une dizaine d'élèves en moyenne.

3) Résultat des élections

Statistiques : pourcentage de votants aux élections des représentants des Parents d'élèves

ANNÉE	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'enfants Scolarisés le jour des élections	Nombre de votants	% de votants
2009	299	205	117	39,1
2010	298	207	129	43,3
2011	287	201	130	45,3
2012	297	213	133	44,8
2013	301	207	126	41,6
2014	313	215	122	39
2015	328	210	155	47,25
2016	319	217	127	39,81

Cette année le taux de participation s'est élevé à **39,81 %** ce qui correspond à un taux plutôt inférieur au taux habituel pour notre école (en faisant la moyenne des 5 dernières années) et qui est aussi inférieur à la moyenne nationale qui était de **46,68 %** en 2015 (sur 100 % des écoles). Les votes se font principalement par correspondance. Moins d'une vingtaine de parents se sont déplacés sur le lieu de vote.

4) Rappel du fonctionnement du Conseil d'école

Le Directeur rappelle qu'il a envoyé par courriel, aux membres du Conseil d'école, les règles de fonctionnement.

Les compétences du Conseil d'école

- ① Il se réunit au moins une fois par trimestre, soit trois fois par an à raison de 2 heures par Conseil.
- ② Il participe à **l'élaboration du Projet d'école**, il statue sur sa partie pédagogique et l'adopte.
- ③ Il **vote le règlement intérieur de l'école** compte tenu des dispositions du règlement type départemental arrêté par l'Inspecteur d'Académie.
- ④ Il donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur l'utilisation des moyens alloués à l'école (crédits alloués par la mairie, coopératives scolaires), sur les activités périscolaires, sur la restauration scolaire, sur l'hygiène scolaire et sur la protection des enfants et de leur sécurité dans le cadre scolaire et périscolaire.
- ⑤ Enfin, le Conseil d'école est consulté par M. le Maire sur l'utilisation des locaux de l'école en dehors des heures d'ouverture de l'école.

M. PERNIN a rappelé à nouveau que les enseignants, les représentants des Parents d'élèves titulaires, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, le Maire (ou son représentant) et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (ou son représentant) sont les seules personnes ayant le droit de vote.

5) Discussion et vote du règlement intérieur

Le Directeur rappelle qu'il a envoyé par courriel, aux membres du conseil d'école, le règlement intérieur de l'année scolaire 2015-2016.

Un exemplaire du règlement intérieur précédent a été distribué aux personnes présentes. Chacun des points de l'ancien règlement intérieur a été lu, commenté et soumis à l'assemblée pour conservation (cf. fichier en annexe).

Les modifications :

L'article 1 correspondant aux horaires de l'école et à son accès a été modifié pour prendre en compte la modification des rythmes scolaires votée l'an dernier et les mesures de sécurisation mises en place dans le cadre du plan « Vigipirate renforcé ».

L'article 4, alinéa 4.1 : un rajout : « *Il incombe aux parents de signaler à l'école qu'ils souhaitent avoir chacun communication du livret scolaire* ».

Puis, le débat a porté sur l'exercice « attentat intrusion » prévu prochainement :

Qu'est-ce qu'un exercice "attentat intrusion" ?

L'exercice "attentat intrusion" doit avoir lieu dans les écoles et les établissements avant les vacances de Toussaint. C'est dire l'importance qu'il relève aux yeux des autorités. Mais comment l'organiser ?

L'exercice invite à réagir à une intrusion violente dans les locaux scolaires. Il suppose qu'il ait été préparé en amont avec le personnel de l'école ou de l'établissement. Pour le ministère, le directeur doit élargir même la préparation. " Vous sensibilisez l'équipe éducative, les parents et les élèves. Vous leur indiquez la date retenue pour l'exercice et leur rappelez les consignes à suivre. Vous vérifiez également que vos équipes sont en mesure de reconnaître le signal d'alerte, les locaux dans lesquels le confinement est possible ainsi que les cheminements conduisant aux sorties de secours en cas de nécessité de fuite."

Le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a prévu un signal d'alerte et les conduites à tenir : évacuer les élèves rapidement ou se barricader. La consigne peut être différente selon les lieux à l'intérieur des locaux scolaires.

"Le jour de l'exercice, une alarme est déclenchée. Chacun doit donc réagir en suivant une des deux postures identifiées en cas d'attaque : s'échapper ou s'enfermer".

S'il s'agit de s'échapper, l'exercice vérifie que le danger est identifié et qu'enseignants et élèves connaissent le chemin et sont capables d'évacuer en silence. Inutile de faire sortir vraiment les élèves. Ce n'est qu'un exercice.

S'il s'agit de s'enfermer, l'exercice vérifie que l'on sait dans quel local se barricader (éventuellement sa classe). On se barricade au moyen du mobilier scolaire, on éteint les lumières, on s'éloigne des ouvertures et on s'allonge en silence. "Aucun exercice n'inclut l'usage d'armes factices", précise le guide ministériel.

Pour le premier exercice à Breuil Magné, le scénario sera le suivant :

Scénario : Les élèves sont en classe. Le directeur aperçoit une personne inconnue qui s'introduit dans la cour en franchissant le portail fermé, une arme à la main. L'enseignant déclenche l'alerte pour, dans ce scénario, une **mise à l'abri**.

Plusieurs enjeux sont visés :

- la réactivité au niveau de l'alerte dès l'intrusion dans la cour,
- la gestion des élèves selon leur situation (dans la classe avec intrusion, dans les autres classes) : protocole de mise en sûreté particulière (à l'intérieur),
- la gestion du stress.

Les enseignants rempliront chacun une fiche qui détaillera ce qui a fonctionné et ce qui a posé problème.

Afin de réduire l'impact environnemental de nos impressions papier (pour rappel, la production de papier est très polluante), le règlement intérieur et ses annexes (Charte informatique et Charte sur la laïcité) seront transmis par courriel à l'ensemble des familles. Un bordereau accusé de réception sera glissé dans le cahier de liaison des élèves et devra être signé par les parents.

6) Coopérative scolaire : bilan d'étape au 03 novembre 2016

- Exercice précédent : année scolaire 2015-2016

47	17/6	Subvention Breuil Magné.....	3 090,00		5 886,63
48	17/6	Subvention Loire les Marais.....	264,00		6 150,63
49	23/6	Participation familles sortie Asinerie PS...	30,00		6 180,63
50	1/7	Fournitures spectacle de fin d'année.....		6,28	6 174,35
51	1/7	Participation familles accrobranche cm2.	44,00		6 218,35
52	1/7	Participation familles accrobranche ce2...	42,00		6 260,35
53	5/7	Cadeau Mme Dumontet.....		12,60	6 247,75
54	5/7	Remboursement Sadel.....	9,20		6 256,95
55	7/7	Frais de chéquier.....		0,93	6 256,02

- Exercice actuel : année scolaire 2016-2017

N° pièce	Date	Libellé Nature de l'opération	512 BANQUE		
			Entrées	Sorties	Situation
		Report			6 256,02
1	1/9	GS		225,73	6 030,29
2	8/9	Cotisations familles	1 947,00		7 977,29
3	12/9	Cotisation ASPER		40,00	7 937,29
4	13/9	Toner service		113,21	7 824,08
5	13/9	CE1		1 208,50	6 615,58
6	13/9	Achat poste radio CD		119,00	6 496,58
7	14/9	Remboursement FCPE classe CM1	1 050,00		7 546,58
8	14/9	Remboursement FCPE classe PS	250,00		7 796,58
9	14/9	Remboursement FCPE classe MS	280,00		8 076,58
10	16/9	Achat 2 panières de rangement		13,12	8 063,46
11	16/9	Cotisation OCCE		416,25	7 647,21
12	22/9	Classe de PS		303,38	7 343,83
13	23/9	Abonnement Ludothèque		15,00	7 328,83
14	23/9	Aménagement de la cour maternelle		29,98	7 298,85
15	29/9	CP		1 303,35	5 995,50
16	7/10	MS		174,00	5 821,50
Totaux à reporter			3 527,00	3 961,52	5 821,50

Il faut soustraire à ce solde 4 000 euros qui ont été répartis dans les huit classes de l'école.

7) Questions diverses

a) Travaux : les travaux demandés par les enseignants doivent être notifiés sur un cahier dédié : cela permet de garder un historique de ce qui a été fait/demandé. La Mairie ne prendra en compte désormais que les travaux inscrits dans ce cahier.

b) Projets de classe (rappel des projets pour chaque cycle) :

PS :

- Durant le mois de novembre, travail sur l'automne, puis sur Noël en décembre. En parallèle, correspondance avec une classe de PS d'Aigrefeuille en vue d'une rencontre.
- En janvier travail avec une conteuse.
- Puis, en dernière période, travail sur le thème de la mer avec les MS et les GS.

MS :

- Au mois de novembre, travail sur le thème de l'automne, avec sortie au marché pour découvrir les fruits et les légumes de saison.
- Décembre : travail sur le thème de Noël.
- Puis travail sur le pain et sa fabrication, visite de la médiathèque et, en dernière période, travail sur le thème de la mer.

GS :

- Visite au musée Hébre de St. Clément. En janvier retour au même musée pour une « visite découverte » de la ville de Rochefort et de ses différents monuments.
- Projet musique en janvier avec un DUMISTE, en même temps que les GS de l'école Zola en vue faire des échanges.

Les mercredis matin : PS, MS, et GS : ateliers multi-niveaux afin de favoriser les échanges entre les classes.

Projet sur le thème de la mer : projet commun aux classes de PS, MS et GS : visite de l'aquarium de La Rochelle avec éventualité d'y aller par le train, le retour se faisant en bus. Une sortie pêche à pied soit dans l'île Madame avec visite de l'écomusée ou alors pêche à pied à Fouras est prévue en période 4 ou 5. Pour finir, sortie sur l'île d'Aix.

CP-CE1 : intervention du groupe Pyramid en novembre. En mai, sortie au théâtre de la Coupe d'Or pour voir la pièce « Et après c'est quoi ? ». Intervention de l'Espace nature. Séjour de fin d'année à Oléron.

CE2 : Intervention du groupe Pyramid en novembre. Sortie en décembre au Paléosite. Intervention de l'Espace nature et sortie au théâtre de la Coupe d'Or en mai afin de voir la pièce « Et après c'est quoi ? ».

CM1 : intervention du groupe Pyramid en novembre. Intervention volley-ball en janvier. Projet de classe voile sur l'île d'Aix pendant 4 jours avec diverses activités gratuites et accueil des maternelles en fin de séjour. Puis régates virtuelle sur le net dans le cadre du Vendée Globe 2016-2017. Triathlon fin juin à Rochefort et enfin projet musical sur le thème des chants d'Océanie.

CM2 : sortie en décembre au Paléosite. Intervention du groupe Pyramid en décembre. Intervention volley-ball en janvier. Sortie au théâtre de la Coupe d'Or en mai afin de voir la pièce « Et après c'est quoi ? », et en fin d'année, une journée à l'accrobranche de Marennes.

c) Conseil d'élèves :

Les élections par classe ont eu lieu le 7 octobre dernier.

Les élèves réfléchissent actuellement à l'achat de nouveaux jeux de cour et à leur mise en place.

d) Spectacle de Noël : lundi 12 décembre matin avec trio musical Léo et Léon, offert par la municipalité pour une valeur de 1000€

e) Divers :

- Goûter de Noël : mercredi 14 décembre matin avec goûter offert par la municipalité.
- Cadeaux de Noël : reste à définir.
- BCD : souhait de l'école que la FCPE continue de financer la bibliothèque, montant restant à définir.
- Marché de Noël organisé par les représentants des parents d'élèves le dimanche 4 décembre toute la journée.
- Projet de « soirée... à définir », le vendredi 31 mars.

La séance est levée à 21 heures

Le/la Secrétaire de séance, Mme ALLIGNE Chrystelle

**Le Président,
Patrick PERNIN**